

Date de dépôt : 10 juin 2013

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition en faveur de l'amélioration des transports publics pour les habitants de Vernier-Village, en particulier dans le sens ville - Vernier

Rapport de M. Patrick Lussi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence de M. Antoine Droin, a examiné le rapport de pétition P 1769-B le 14 mai 2013. Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. Aurélien Riondel. Nous l'en remercions vivement.

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat, département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) ;
- M. David Favre, secrétaire général adjoint à la mobilité, DIME ;
- M. Alexandre Prina, directeur de la direction de la planification générale, DGM ;
- M. Benoît Pavageau, directeur de la direction des transports collectifs, DGM ;
- M^{me} Sylvie Nel, économiste à la direction des transports collectifs, DGM.

1. Introduction

Il sied d'emblée de préciser que la pétition 1769 a été étudiée largement par la Commission des pétitions. Le rapport de cette commission, P 1769-A, a conclu, à l'unanimité, à son renvoi au Conseil d'Etat. Cette conclusion a été acceptée par le Grand Conseil dans sa séance du 23 septembre 2011.

Lors de sa session du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a étudié le rapport du Conseil d'Etat au sujet de cette pétition (P 1769-B).

Du débat, il est utile de relater les motivations des deux principales interventions qui ont proposé le retour de ce rapport du Conseil d'Etat P 1769-B en Commission des transports :

- Pour l'intervenante (UDC) : le rapport concernant l'amélioration des conditions de circulation sur la route de Vernier se termine en disant que les mesures et les réflexions vont prendre du temps, énormément de temps, parce que évidemment on a déjà pris un an pour répondre à la pétition qui a été déposée en 2009 et que, aujourd'hui, la situation s'est péjorée à nouveau ! Entre-temps, là où on circulait, on ne circule plus ! Il suffit de changer une fraction de seconde dans les feux, et puis tout est bloqué.

Ce rapport, qui nous dit d'attendre – et encore attendre –, que l'amélioration prendra du temps, qu'on attendra qu'il y ait un tram, qu'il y ait le quartier de l'Etang qui se bâtit, voire qu'il y ait une troisième voie qui se construise sur la route de Vernier ou l'autoroute, qui sait... Moi, je ne suis pas d'accord ! Les citoyens de Vernier en ont vraiment assez de se trouver dans les bouchons : qu'ils prennent le bus ou la voiture, d'ailleurs, c'est la même chose ! Donc, un tel rapport du Conseil d'Etat n'est pas acceptable ! Il faut faire quelque chose ! On ne peut pas nous mettre toutes les zones industrielles, toute l'urbanisation sur Vernier et ne pas nous donner les infrastructures routières et ferroviaires, et surtout la place nécessaire pour pouvoir avoir une mobilité admissible. Donc, ce rapport est juste inacceptable !

- Pour l'intervenant (L) : je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les députés du Grand Conseil, il est évident que ce rapport, qui nous donne simplement comme conclusion qu'il convient d'attendre, ne peut nous satisfaire. En effet, tant les habitants que les autorités de Vernier – conseil administratif et conseil municipal – attendent des mesures réelles pour pouvoir remédier à une situation beaucoup trop bloquée, tant pour les transports publics que pour le transport privé. Il convient donc que le Conseil d'Etat et ce département s'activent un tout petit peu.

Mis aux voix, le renvoi du rapport du Conseil d'Etat sur la pétition 1769 à la Commission des transports est adopté par 43 oui contre 22 non et 5 abstentions.

2. Débat de la commission

Le Président ouvre ce point de l'ordre du jour et annonce vouloir passer la parole aux différents groupes pour qu'ils se prononcent sur les actions à mener vu le renvoi de ce rapport du Conseil d'Etat à notre commission.

Dans les faits, aucun groupe politique ne demande la parole et Mme la conseillère d'Etat n'a aucun complément à présenter au rapport P 1769-B.

Un court débat s'installe sur la suite formelle à donner à cet objet.

S'agissant d'un rapport du Conseil d'Etat, la commission doit soit le refuser, soit en prendre acte.

3. Décision de la commission

Le Président met aux voix la première possibilité, soit prendre acte du rapport du Conseil d'Etat :

Les commissaires acceptent de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat en réponse à la P 1769 par :

Pour : 10 (1 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : –

Abstentions : 3 (1 S, 2 MCG)

Catégorie de débat : 3

4. Conclusion

La majorité de la Commission vous recommande de prendre acte du rapport P 1769-B rédigé par le Conseil d'Etat.

Annexe consultable sur internet : rapport P 1769-B – <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/P01769B.pdf>